



Féchy, le 4 novembre 2014

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 9 décembre 2014

**Préavis municipal n° 4/2014 relatif au budget 2015**

Au Conseil Général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2015 établi sur la base d'évaluation des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2015 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	CHF 6'764'310.—
❖ aux recettes	CHF 6'699'915.—

soit un excédent de charges de

CHF 64'395.—  
=====

Ce budget était à votre disposition sur le site internet communal ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

**0. PREAMBULE**

La répartition des charges des employés communaux dans les comptes respectifs de leurs activités, telle que prévue lors du budget précédent, a été affinée en rapport à l'expérience de l'année en cours. Cela se traduit par une légère variation des salaires et des charges sociales ainsi affectés.

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

Le montant alloué à la Municipalité a été légèrement augmenté pour s'adapter aux engagements des élus liés aux prochaines échéances. Il tient compte des charges AVS.

Les salaires du personnel ont été adaptés d'une annuité selon la table de l'administration cantonale, en fonction du degré de satisfaction. Une nouvelle politique des salaires a été introduite et fait la différence entre une augmentation ordinaire, extraordinaire ou une gratification.

Nous avons également tenu compte de l'engagement d'une stagiaire qui sera "partagée" avec la commune d'Aubonne.

## **2. FINANCES**

Le revenu des impôts a été déterminé sur la base des acomptes pour 2014 communiqués par l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) nous offrant une augmentation significative de celui-ci et des impôts en général. Une partie des rentrées extraordinaires 2013 n'y étant pas étrangère.

Toujours selon les chiffres communiqués par les instances cantonales, notre participation au fonds de péréquation intercommunale devrait aussi augmenter de CHF 200'000.—.

## **3. DOMAINES ET BATIMENTS**

### Terrain :

Le droit de superficie pour le refuge intercommunal, réglé par acte notarié, est comptabilisé selon le décompte de CHF 0.20/m<sup>2</sup> pour 30 ans payable en un seul versement par les deux communes de Bougy-Villars et Allaman.

### Forêts :

Le budget du compte « forêts » reste très légèrement déficitaire. Le prix du bois subit toujours et encore la faiblesse de l'Euro face au Franc Suisse. En 2015, les montants affectés qui sont en légère diminution, permettent d'assurer l'entretien régulier de la forêt.

### Vignes :

Comme l'année dernière et c'est un rappel pour mémoire, les versements de la Cave de Mont-Féchy s'échelonnent sur deux années comptables.

Au vu de l'honorable récolte 2014, le produit de vente de moût 2015 a été estimé avec prudence.

### Bâtiments :

Le produit des bâtiments communaux est positif de CHF 236'860.— soit CHF 22'975.— pour le bâtiment du Saugey, CHF 44'710.— pour l'auberge et la maison « Blanc », de CHF 101'420.— pour le bâtiment communal du Rionzier et de CHF 79'555.— pour le nouveau collège.

En ce qui concerne le refuge forestier, le premier exercice budgétaire s'est organisé sur une base estimative de 1,5 locations/hebdomadaire soit 78 locations/an réparties en 58 locations communales et 20 extérieures aux communes de l'entente.

#### **4. TRAVAUX**

##### Routes, ruisseaux et voirie :

Le budget tient compte d'une nouvelle signalisation et des frais de l'ASP engagé par mandat pour la surveillance des stationnements; les nouveaux comptes "vente de macarons" et "amendes" devraient équilibrer les frais liés à l'introduction de ces mesures.

Les charges du personnel et le maintien en bon état de nos routes et ruisseaux font partie intégrante des montants alloués.

##### Parcs, promenades, cimetière :

L'entretien des propriétés, du matériel et des machines reste stable.

##### Ordures ménagères et déchets :

Le système Molok permet de rationaliser l'enlèvement des ordures et ainsi de réduire les frais de ce poste.

L'arrivée de la commune de Perroy à la déchetterie intercommunale permet de répartir et diminuer les charges de location. Cela compensant les frais de gestion en augmentation.

##### Epuration :

Les frais de fonctionnement budgétisés de la station d'épuration intercommunale de Perroy (AIEE) sont de CHF 210'000.— pour l'année 2015. La contribution de la commune de Féchy représente 33.82% des frais totaux de la STEP.

Ces frais contribuent aux coûts de fonctionnement proprement dits, l'entretien courant, les investissements dans la modernisation des installations et les divers amortissements. La commune prévoit un montant de CHF 45'000.— pour l'entretien des canalisations d'eaux usées et conduites d'eaux claires. Ces frais couvrent le curage des ouvrages par des entreprises spécialisées et les diverses réparations permettant de maintenir les installations en bon état de fonctionnement.

Les taxes de fonctionnement de la STEP et les taxes annuelles d'entretien des canalisations - facturées aux usagers - couvrent ces montants budgétisés.

#### **5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**

Notre contribution est toujours calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves enclassés; elle connaît à nouveau des coûts à la hausse, soit CHF 47'500.—.

#### **6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE**

Notre participation à la police cantonale, selon l'annonce du département sera d'environ CHF 160'700.-.

Suite à l'introduction d'un nouveau Service de Défense Incendie régionalisé (SDIS Etraz Région), le coût est resté à CHF 29.— par habitant et ce dans l'attente des résultats comptables du premier exercice 2014.

Quant à la protection civile (ORPC District de Morges) et suite à une mise en oeuvre rigoureuse de la régionalisation, l'exercice comptable 2013 a permis de dégager une réduction des charges qui permet une légère diminution de la contribution communale à CHF 18,90/hab.

## **7. PREVOYANCE SOCIALE**

Notre participation à la facture sociale, calculée par les services cantonaux est revue à la hausse de près de CHF 450'900.—.

Notre participation à l'ARASMAC, l'AJEMA, la FAJE, etc. est légèrement supérieure de CHF 26'800.—.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **Le Conseil Général de Féchy**

- vu le préavis municipal n° 4/2014
- entendu le rapport de la COGEFIN chargée de son étude
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### **décide**

D'adopter le budget pour l'année 2015 qui prévoit un excédent de charges de CHF 64'395.—.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

La Secrétaire

  
Carole Bettems

  
Katyla Labhard

